

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

5626

Société :

RASY

90 1775

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DIAAMI HASSAN

Date de naissance :

18.11.65

Adresse :

Hassay you son berbes Anz 25.

Tél. :

0674910206

Total des frais engagés : 150 + 317,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 1/2 bis
Hay Monammadi-Casablanca
Tél: 05 22 62 81 88

Date de consultation :

01/04/2024

Nom et prénom du malade :

MEZOUANI LASY

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ALF O21

en digelito

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 08/04/24

Signature de l'adhérent(e) :

CRISTEL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/04/2024	?	?	150,00	Ahmed LAKLAL Médecine Générale Hay Lamia Bloc 9 - N°2013 Hay Mohammadi-Casablanca Tél: 05 22 62 81 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et Pharmacien du Pernisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Laklal Casablanca	01/04/2024	314,40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

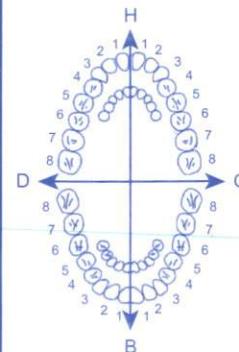
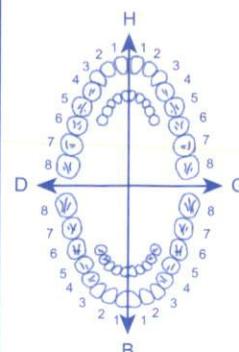
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N°2 BIS

Hay Mohammadi, Ain Sebaâ

Casablanca

Tél. : 05.22.62.81.38

الدكتور أحمد لقلالش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي ملياء بلوك 6 رقم 2 مكرر

الحي المحمدى عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.81.38

Casablanca - Tel. 05 22 60 57 84
99 Bd. La Gendarmerie Casablanca, le 22
LAGRAND OFFICINE
PHARMACIE
Casablanca, la Gendarmerie
Téléphone : 05 22 60 57 84

11/04/2024
الدار البيضاء، في :

Y - MEBUVAN LATFA
① MYCOFLU 50 mg (0.3 ml)
7 ml

1 gel le soir x 21

② DAKTARIN gel Buccal

1 pom 2x

③ EUBOL 2g h + 28g
- 2x A

④ 41.00 1g 2x A

HELAMAT 2g -

- 2x 3x 1g

⑤ 21.00 2x A

SLAGIBON 2x A
2ml

Ahmed LAKLAECH
Médecin Général
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 Bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tel: 05 22 62 81 38

6, Lysanxia 9 (Ahou)

22,6

11/29/1, i.e 80,0

~~31818~~

✓

Ahmed LAHLI
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 N°2 bis
Hay Mohammadi-Casa-Janca
Tél: 05 22 62 81 38

J. L. LAMIA CEINTURE
Dr. GASSIR A. Isokader
99, Bd. Hassan II
Casablanca - Maroc
99, Bd. Hassan II
Casablanca - Maroc

UT. AV:

PP.V

23,10

LOT N°:

Lysanxia® 10 mg
40 comprimés



6 118000 250289
LYSANXIA 10MG 40 CPS
P.P.V: 21DH60
6 118000 250289

Ne pas laisser à la pu

NOMYC® 50 mg
7 gélules



78,30

NOMYC® 50 mg
7 gélules



6 118000 071037

78,30

Spasfon®
30 comprimés enrobés



78,30

Composition par comprimé de 400 mg :

Rhamnus purshiana écorce 85,4 mg. Jus d'aloë ferox 64 mg. Foeniculum vulgare graines 53,4 mg. Cassia angustifolia feuilles 42,7 mg. Glycyrrhiza glabra racine 16 mg. Gentiana lutea racine 16 mg. Taraxacum officinale racine 10,7 mg. Rhamnus alpinus écorce 10,7 mg. Rheum palmatum racine 10,7 mg. Marrubium vulgare sommités fleuries 10,7 mg. Maltodextrine ; agent de charge : Cellulose microcristalline ; antiagglomérants : sels de magnésium d'acides gras, dioxyde de silicium; agents de revêtement : Hydroxypropylméthylcellulose, acides gras, cellulose microcristalline.

Propriétés :

Confort digestif et intestinal.

Conseils d'utilisation :

2 à 4 comprimés par jour.

Précautions d'emploi :

- Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.
- Ne pas utiliser pendant la grossesse.

Présentations :

- Boîte de 20 comprimés.
- Boîte de 40 comprimés.

Tenir hors de la portée des enfants.

Conserver le produit dans un endroit sec à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'un régime alimentaire varié.

COMPLÉMENT A

Produit Fa
Via delle Industrie T

Importé et Distribué par ESNA
Maârif extens

hepatitis

20 قرص

A consommer de préférence avant fin : Per : 05-2026

Lot n°

41,80 DH
Lot : Z149K



6 111255 870202

11112158/MAv4/DMP/CA/18

ENOHNV020-003